

## Mise en place d'une démarche stratégique pour le développement touristique de l'agglomération de Besançon - Choix d'un cabinet de conseil spécialisé - Plan de financement

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'une des principales caractéristiques de l'agglomération de Besançon est de proposer une gamme variée d'offres touristiques : tourisme culturel, fluvial, événementiel, sportif, de plein air, d'affaires et de congrès...

Toutefois, cet éventail d'activités touristiques et de loisirs souffre de cloisonnement.

Comprenant l'intérêt économique que peut représenter l'activité touristique pour Besançon et d'une manière plus large pour l'agglomération, la Ville souhaite exploiter ce potentiel à partir d'un schéma de développement touristique de l'agglomération.

La Ville de Besançon a obtenu à titre gracieux le soutien logistique de l'AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique) qui l'accompagnera tout au long de la démarche stratégique participative qu'elle lui conseille de mettre en place pour élaborer in fine un plan d'actions pluriannuel.

Pour mener à bien cette démarche, la Ville a souhaité se faire assister par un Cabinet de Conseil spécialisé avec pour mission d'assurer un appui méthodologique à la formalisation du plan d'actions.

Après consultation, le Cabinet DGCA - Sept Tourisme a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 1999 compte tenu de l'expérience acquise en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de plans de développement touristique dans les agglomérations d'Amiens, de Saint-Quentin, du plan de marketing touristique de la Franche-Comté (1994).

Le Cabinet DGCA - Sept Tourisme propose une démarche globale, pragmatique, participative et opérationnelle :

«**globale**» : investissant tous les aspects du fonctionnement touristique du territoire

«**pragmatique**» : se connectant au contexte local et à son environnement socio-économique

«**participative**» : basée sur la participation active des principaux acteurs du tourisme et des activités convexes de l'agglomération de Besançon.

Cela permettra de :

- recueillir plus largement les données et les informations nécessaires à l'étude,
- faire participer les acteurs à l'établissement du constat (méthodologie de l'auto- diagnostic accompagné)
- élaborer avec eux des solutions parfaitement adaptées au contexte,
- les faire ainsi adhérer aux solutions proposées,
- et réduire les délais de mise en oeuvre des préconisations.

Cette participation des partenaires touristiques du Grand Besançon se fera au travers des structures qui faciliteront le déroulement de la mission :

- le comité décisionnel composé d'élus municipaux et districaux validera chaque étape de la démarche

- le comité de pilotage encadrera et contrôlera chaque étape de la démarche et sera constitué de fonctionnaires et de professionnels. Il se réunira au moins 5 fois au cours de la mission

- des groupes de travail et de réflexion spécifiques seront constitués tout au long du déroulement de la mission.

«**Opérationnelle**» : s'inscrivant dans la durée.

Le plan d'actions qui servira de trame à la mise en oeuvre de la stratégie touristique ne sera pas une fin en soi. Les outils, mécanismes et procédures proposés devront permettre aux partenaires de la Ville de Besançon de pérenniser l'action de ce plan de développement touristique.

La mission du Cabinet DGCA se déroulera sur 10 mois et se décomposera en quatre phases :

- 1 - Diagnostic stratégique
- 2 - Stratégie globale de développement
- 3 - Plan d'actions
- 4 - Communication sous forme d'Assises du Tourisme.

Le Cabinet DGCA a par ailleurs intégré les résultats du travail de réflexion mené par les élus en 1997 et 1998 sur l'identification de Besançon et sur la création d'une image porteuse, en l'occurrence le temps, que l'on peut associer à tous les thèmes.

La rémunération du cabinet a été fixée à 290 646 F TTC.

La Ville a sollicité des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du District dans le cadre de la charte d'agglomération.

Après avis favorable de la Commission Economique, le Conseil Municipal est donc invité à :

- confier au Cabinet DGCA - Sept Tourisme la conduite de la démarche stratégique de développement touristique. La dépense, soit 290 646 F TTC sera imputée au chapitre 92.95. 617.30200

- solliciter les participations de l'Etat, de la Région, du Département et du District.

Ces participations seront inscrites dès réception de la notification de subvention au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes au compte 92.95/74718.7472. 7475.30200 et réaffectées en dépenses au compte 92.95.617.30200.

«**M. BOICHON** : Monsieur le Maire, je voudrais en profiter pour intervenir sur ce sujet afin de bien faire comprendre notre démarche. Je ferai en quelques minutes une explication en trois points.

Aujourd'hui sur l'agglomération de Besançon et la Ville en particulier, nous avons des offres touristiques, des actions promotions de sites mais chacune construite indépendamment des autres sans recherche de complémentarité. Or cette complémentarité est nécessaire et elle doit aller bien au-delà de la seule visite de monuments.

Je prendrai simplement deux exemples : avons-nous sur la ville par exemple une complémentarité entre les sites à visiter et les transports en commun ?

Deuxième exemple : avons-nous un rebond commercial entre la fin d'une balade en bateau mouche et une visite au Musée des Beaux-Arts ? Nous ne sommes pas allés assez loin dans la réflexion de fond, ce qui a pour conséquence un morcellement de notre offre touristique qui coûte cher à la collectivité.

Et puis proposons-nous les bonnes réponses aux besoins de nos visiteurs ? Aujourd'hui aucune enquête de satisfaction n'a eu lieu, chacun ayant la certitude d'être dans le vrai. Une offre touristique doit se bâtir sur un socle consensuel, lisible et cohérent et là aussi je prendrai deux exemples. Avons-nous aujourd'hui une identification des bâtiments par une signalétique cohérente, des bâtiments culturels notamment ? Avons-nous aujourd'hui sur la ville des fléchages de circuits touristiques ? Non. J'ai lu il y a quelques jours qu'il faut développer le tourisme fluvial. C'est une évidence pour un site comme le nôtre mais quel contenu donne-t-on au développement du tourisme fluvial ? Est-ce uniquement le tour de la Boucle en bateau ? Ne commence-t-il pas par l'aménagement des berges ? Y a-t-il un besoin évident de port fluvial de grande capacité concentré aux linéaires le long des rives ? Il faut être très prudent devant les certitudes ou les idées toutes faites.

Cette étude action nous permettra d'avoir les bonnes réponses aux exigences des touristes. Son objectif est la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel fédérant tous les acteurs qui opèrent dans toutes les formes de tourisme sur Besançon et son agglomération. Economiquement, cette démarche est beaucoup plus viable car le morcellement et l'indépendance de chaque offre coûtent cher aux collectivités et entretiennent des conflits de sites et de personnes qui ont des conséquences néfastes pour le touriste.

Je remarque que le travail de fond que nous allons entreprendre suscite de l'intérêt parmi les élus puisque certains même de l'opposition m'ont demandé de faire partie des groupes de travail car cette démarche est volontairement très ouverte et transparente.

Pour terminer, je dirai que si les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, aujourd'hui il nous faut professionnaliser notre démarche. Je prendrai là aussi deux exemples : nous avons eu le concours de l'AFIT (Association Française d'Ingénierie et Touristique) qui est une référence dans ce domaine et qui a été très intéressée par notre démarche, le Directeur Régional du Tourisme également lorsque nous sommes allés lui présenter notre projet a été intéressé et a promis de nous aider financièrement.

Le développement touristique, partie intégrante du développement économique ne s'improvise pas. Nous devons avoir un véritable schéma directeur de développement touristique. C'est ce que nous allons faire et mettre en place pour le printemps 2000.

Pour le financement de l'étude, je précise que le District participera à hauteur de 50 000 F et l'Etat en principe 50 000 F également.

**M. DUVERGET** : Il y a une certaine cohérence à rechercher me semble-t-il avec le projet Saône-Rhin. Or dans le projet Saône-Rhin, je lis dans un bulletin de février 1999 émanant de la Préfecture de Région : «axe 2 : favoriser le développement endogène et renforcer l'attractivité des territoires, premier paragraphe : le tourisme» et sont listés tous les éléments concernant le tourisme, essentiellement d'ailleurs axés sur le problème de l'eau mais pas seulement et décrivant également les communes qui seraient touchées autour de Besançon.

Je voudrais connaître la logique d'un schéma particulier et d'une étude particulière alors que l'Etat a par ailleurs engagé un schéma sur l'ensemble du secteur Saône-Rhin. Je me demande s'il n'y a pas un doublon ou si dans la chronologie il n'y a pas problème.

**M. BOICHON** : Notre étude action concerne globalement le tourisme urbain, l'ensemble de la problématique du tourisme urbain et non pas uniquement la problématique du tourisme fluvial alors que Saône-Rhin parle principalement du tourisme fluvial. Or dans le tourisme global urbain, vous avez bien sûr le tourisme culturel que tout le monde connaît mais il peut y avoir également le tourisme d'affaires et le tourisme industriel entre autres qui n'est pas encore développé sur Besançon. Donc nous voulons avoir une étude globale qui prenne en compte tous les aspects de l'offre touristique et non pas une partie de cette offre.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Ce n'est pas contradictoire, Monsieur DUVERGET. Il est tout à fait possible que la Ville de Besançon mène son propre travail interne pour indiquer ce qu'elle veut et défendre à l'intérieur du projet qui nous sera présenté les éléments lui paraissant devoir l'être. Il me semble essentiel que la Ville de Besançon sache ce qu'elle veut, comment elle veut l'organiser et sur quels points elle souhaite réellement faire porter son projet de développement touristique.

**M. DUVERGET :** L'agglomération est déjà bien individualisée dans le prochain Saône-Rhin parmi les sept espaces de projets du territoire. C'est cela qui me semble un peu particulier. Du côté de l'Etat, y a-t-il des études menées parallèlement sur l'animation touristique ?

**M. BOICHON :** Monsieur DUVERGET, il n'y a aucune étude actuellement menée de la part de l'Etat. Et je vous répète que lorsque nous sommes allés voir le Directeur Régional du Tourisme, il a été très intéressé par notre démarche puisqu'il a décidé d'abonder financièrement. Donc c'est bien que nous ne sommes pas concurrents ou que nous n'allons pas marcher sur les plates-bandes de quelqu'un».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.*